



## Motif annulation de mariage

Par **Elodini**, le **26/12/2012 à 19:24**

Bonjour,rrnJe voudrais savoir si le fait d'être cousin par alliance c'est à dire que la tante de la femme est marié à l'oncle de l'homme, est un motif d'annulation de mariage pour cause de lien de parenté?rrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **27/12/2012 à 10:00**

bjr,rncousin par alliance, je ne connais pas.rndans votre cas et si j'ai bien compris les 2 époux ne sont pas parents mais alliés c'est à dire 2 familles déjà liées par un mariage existant.rndonc ce n'est pas un motif d'annulation, en outre le mariage entre cousins autres que germains est possible, même plus proches avec une dispense.rncdt